



OBSERVATOIRE MON ŒIL !!!

Quand l'ordre veut racler les fonds de tiroir ...

En plein mois d'août, **voici enfin une très bonne nouvelle qui va très certainement bouleverser la communauté hospitalière et n'en doutons pas va grandement améliorer ses conditions de travail !!!**

L'ordre national des infirmiers, a décidé de créer son « *Observatoire* » des violences subies par les professionnels (mais uniquement les infirmiers et infirmières).

Avec son « *Observatoire* », l'ordre infirmier a également constitué un questionnaire, copie conforme de celui qui était déjà utilisé par l'ordre des masseurs-kinésithérapeute et l'ordre des médecins.

L'ordre infirmier se propose même d'apporter son soutien à chaque infirmier(e) victime d'une quelconque forme de violence.

Quelle ironie, **le même ordre infirmier qui depuis sa création, organise le racket au niveau national, des personnels en leur volant le fruit de leur travail voudrait maintenant s'ériger en défenseur ! A titre gracieux ?**

Les personnels concernés pourront se plaindre d'insultes, de menaces ou de blessures en le signalant à l'ordre infirmier.

Ou alors le prix de cette assistance juridique équivaldra t'elle au prix d'une adhésion !!!

L'ordre poussant même l'arnaque jusqu'à faire croire qu'il pourra s'associer à la plainte de l'infirmier, se porter partie civile à ses côtés, voire même se substituer au professionnel en cas de crainte de représailles !!!

Il est vrai qu'en matière de représailles, l'ordre infirmier en connaît en rayon !

S'agissant des violences « *hospitalières* », SUD Santé rappelle que la première des violences dont aient été victimes les personnels infirmiers, **c'est de recevoir à leur domicile un courrier de l'ordre infirmier pour leur demander de payer une cotisation !**

Si l'ordre infirmier est aussi prévenant qu'il le prétend, pourquoi n'a-t-il jamais porté plainte contre les directions qui imposent des organisations de travail en 12 h 00 ?

Pourquoi l'ordre infirmier n'a-t-il jamais porté plainte contre les directions qui imposent des regroupements hospitaliers, des suppressions de service, des mobilités professionnelles forcées ?

La réponse est simple, parce que ce sont **ces mêmes directions qui fournissaient à l'ordre la liste des noms des infirmiers qui travaillent dans leur établissement et qui participent à cette occasion à la chasse à l'adhésion !!!**

As t'on déjà vu l'ordre infirmier assister un personnel lors d'un conseil de discipline et **s'opposer à la direction ? NON.**

Pourquoi l'ordre infirmier ne se fâche t'il jamais avec les ARS ? Parce que ce sont les mêmes ARS qui tentent de les maintenir en vie !

Seuls les représentants du personnel siégeant dans les instances centrales et locales ont toute légitimité pour défendre les intérêts des personnels.

août 2012

SUD santé AP-HP

Hôpital Paul Brousse – Pav J.J. Rousseau – 12-14, av. P.V. Couturier – 94 804 Villejuif Cedex

Tél : 01 45 59 35 01 – Fax : 01 45 59 38 02

E-mail : syndicat@sudaphp.org – Site : www.sudaphp.org

Membre de l'Union syndicale Solidaires